

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023
DELIBERATION N°2023_041

Envoyé en préfecture le 15/06/2023	BOIS GUILLAUME
Reçu en préfecture le 15/06/2023	
Publié le 15/06/2023	
ID : 076-217601087-20230608-2023_041-DE	

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
8 JUIN 2023



Date de la convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 28

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

Secrétaire de séance : M Bruno COLESSE

7 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS COLLECTIFS - TERRAINS CADASTRE AY 845 ET AY 846 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT A EBS HABITAT POUR L'ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX VENDUS EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT - AUTORISATION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023_041

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000/1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains et particulièrement son article 55,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023
DELIBERATION N°2023_041

Vu le courrier du 2 février 2023 de la société EBS HABITAT sollicitant de la commune l'octroi d'une participation financière de 20 000 € lui permettant d'équilibrer l'opération de construction de 5 logements locatifs sociaux intégrés à l'opération de construction de 17 logements collectifs au 777 rue Robert Pinchon,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Considérant l'intérêt pour la commune de développer sur son territoire l'offre de logements sociaux dans un souci de mixité de l'habitat,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

DE PARTICIPER à l'équilibre financier de l'opération de construction de 5 logements locatifs sociaux intégrés à l'opération de construction de 17 logements collectifs situés 777 rue Robert Pinchon en versant une participation financière de 20 000 € à la société EBS HABITAT,

D'AMORTIR cette participation de la commune sur 15 ans à compter de l'exercice suivant son versement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre.

P.J. : convention

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr